



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 997-2012

AVIS est par les présentes donné, que :

- Lors de sa séance ordinaire du 4 septembre 2012, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 997-2012 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement 950-2008 »

Ce règlement a reçu l'approbation de la Commission de la représentation électorale du Québec le 26 septembre 2012.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Bromont, ce 10 octobre 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A, OMA